

Conditions Générales de Réservation et de Vente

Les présentes conditions de réservation et de vente régissent les rapports entre l'Etablissement Public du Parc de Loisirs du Lac de Maine, ci-après dénommé EPPALM, et ses clients, bénéficiaires des prestations (séjour, nuitée, restauration, location de salle, activité sportive ou toute autre prestation) proposées dans son centre Ethic Etapes Lac de Maine ou à la Pyramide-Centre Nautique.

L'Etablissement Public du Parc de Loisirs du Lac de Maine est enregistré au Registre du Commerce (n° RCS Angers 99B830) et son siège est situé 49 avenue du Lac de Maine à Angers.

ARTICLE 1 – CONDITIONS D'APPLICATION

La confirmation, par le client, de la réservation d'une prestation implique l'acceptation pleine et entière des conditions générales de réservation et de ventes telles qu'énoncées ci-après, sans aucune réserve.

Les présentes conditions générales de réservation et de vente peuvent être à tout moment modifiées par l'EPPALM. Dans ce cas la nouvelle version sera communiquée au client et s'appliquera automatiquement.

ARTICLE 2 – GARANTIE DE PRIX

Les prix indiqués au moment de la réservation sont fermes pour la durée de cette réservation et ne peuvent faire l'objet de modification sauf cas de force majeure. Des éventuelles variations peuvent être établies en fonction de dispositions réglementaires nouvelles. Conformément à l'article L211-13 du code du tourisme, l'EPPALM se réserve le droit de modifier ses prix, tant à la hausse qu'à la baisse, selon les variations des coûts de transport et d'approvisionnement ; les prix tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande, tout changement de taux sera automatiquement répercuté sur les prix indiqués à la date de facturation.

Tous les prix et tarifs indiqués s'entendent en euros et toutes taxes comprises.

Article 3 – CONDITIONS DE RESERVATION

Toute demande de réservation doit être confirmée par écrit (courrier postal ou électronique). Dès réception de cette demande par l'EPPALM, un dossier de réservation est ouvert et un devis est adressé au client.

Pour toute réservation, un acompte de 30 % du prix de la ou des prestation(s) est impérativement demandé.

Un second acompte de 40% du prix de la ou des prestation(s) est demandé au plus tard 60 jours avant la date prévue du début de la ou des prestation(s).

Pour une réservation à moins de 60 jours de la date du début de la ou des prestation(s), un acompte de 70% du prix de la ou des prestation(s) est exigé.

Pour une réservation à moins de 15 jours de la date du début de la ou des prestation(s), 100% du montant de la réservation est exigé.

Article 4 – FACTURATION ET PAIEMENT

Les prestations commandées à la réservation seront intégralement facturées.

Les factures sont établies et doivent être réglées en Euros (€). L'EPPALM ne prend à sa charge ni les frais de change ni les frais de virement.

Sauf accord préalable, le solde de la facture doit être réglé :

- sur place, dès l'arrivée, pour les individuels.
- dans un délai maximum de 30 jours à réception de la facture, pour les groupes.

Article 5 – MODIFICATION DE LA PRESTATION PAR LE CLIENT

Toute modification de la prestation devra faire l'objet d'une demande écrite et d'un accord de la part de l'EPPALM. La demande pourra faire l'objet de trois devis gratuits. Au-delà de ce nombre, toute nouvelle modification donnera lieu à une facturation de frais à concurrence de 30€.

Article 6. : ANNULATION PAR LE CLIENT

Toute annulation de réservation doit être notifiée par écrit (courrier postal ou électronique), la date de réception de la notification d'annulation déterminera le montant des frais encourus, selon les conditions ci-après :

Frais d'annulation		
Indemnités calculées sur le montant total des prestations réservées.		
+ de 60j.	entre 60 j. 30 j.	moins de 30 j.
30%	70%	100%

Article 7. : ANNULATION OU REDUCTION PARTIELLE PAR LE CLIENT

En cas de réduction de l'effectif, de la durée du séjour ou de toute modification à la baisse des prestations réservées, l'EPPALM facturera une indemnité au prorata de l'annulation ou de la réduction, dans les mêmes conditions que définies à l'article 6.

Article 8 – ANNULATION OU MODIFICATION PAR L'EPPALM

L'EPPALM peut être exceptionnellement contraint d'annuler tout ou partie de la réservation, si les conditions de sécurité l'exigent ou en cas d'événements imprévisibles. L'EPPALM proposera dans la mesure du possible une prestation équivalente à un coût comparable que le client sera libre d'accepter. Il sera informé de l'annulation et de la proposition par l'EPPALM dans les meilleurs délais. Tout coût supplémentaire restera à la charge du client. En cas de refus de cette nouvelle proposition, l'EPPALM remboursera les sommes déjà versées. En dehors de ce remboursement, cette annulation n'ouvre droit à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit.

Article 9 – CONDITIONS DES PRESTATIONS HEBERGEMENT

L'hébergement est proposé au centre Ethic Etapes Lac de Maine situé au 49 avenue du Lac de Maine à Angers (sauf conditions particulières prévues à l'article 8) disposant de chambres collectives de 2 à 5 lits réparties dans deux pavillons distincts au confort simple (lits faits à l'arrivée, salle d'eau dans toutes les chambres ; sanitaires communs pour les chambres situées au Pavillon de l'Anjou et privés pour celles situées au Pavillon des 3 Rivières). L'EPPALM ne peut garantir le regroupement de chambres dans le même bâtiment ou le même étage pour un même groupe. Si un groupe souhaite l'exclusivité d'un étage, la tarification se fera sur la base de l'occupation totale des chambres de l'étage.

Le prix de la chambre inclut le petit-déjeuner qui en est indissociable.

Il est interdit de fumer et vapoter dans l'ensemble des espaces intérieurs de l'EPPALM, y compris les chambres et les salles de réunions.

Article 10 – CONDITIONS DES PRESTATIONS RESTAURATION

Les horaires des repas en libre-service sont les suivants :

Petit déjeuner : de 7h à 9h

Déjeuner et dîner en semaine : de 12h à 13h30, et de 19h à 19h30.

Pour les déjeuners et dîners les weekends et jours fériés, et toutes autres prestations (buffets, repas servis à table, cocktails...) un horaire

et une durée de service sont définis sur la proposition écrite remise au client.

En cas de non-respect de l'horaire et/ou de la durée définis, l'EPPALM facturera un supplément de 100€ par heure entamée.

En cas d'allergies nécessitant un régime alimentaire spécial et dans la mesure du possible l'EPPALM s'efforcera d'adapter la prestation, à condition que le client fournisse un certificat médical au moins 12 jours avant son arrivée.

En cas d'allergie sévère ou potentiellement mortelle, la prestation ne pourra être assurée ; les repas pourront être apportés par le client.

Article 11 – CONDITIONS DES PRESTATIONS DE LOCATION DE SALLE

Les salles sont réservées aux réunions à caractère privé. Les réunions publiques avec convocation par voie d'affichage ou de presse sont strictement interdites.

Les salles, sauf accord préalable, sont mises à disposition par tranches horaires de 9h à 12h, de 14h à 18h et de 18h à 23h. Chaque tranche horaire correspond à une 1/2 journée de facturation.

Certaines salles sont aménagées en permanence en tour de table, d'autres peuvent être aménagées en salle de classe, tour de table ou conférence. Tout autre aménagement particulier est à la charge du client ou peut être réalisé à sa demande moyennant une facturation complémentaire.

Le client s'engage à libérer les salles au terme prévu au contrat et dans l'état où celles-ci lui ont été remises.

Article 12 – CONDITIONS DES PRESTATIONS DE LOISIRS, TOURISTIQUES ET SPORTIVES

Il appartient à chaque client de s'assurer au moment de la réservation qu'il satisfait complètement à toutes les conditions (âge, taille, aptitudes physiques particulières, etc.) et notamment d'autorisation parentale pour les mineurs. En aucun cas l'EPPALM ne saurait être tenu responsable des désagréments engendrés par un manque d'appréciation de la part du client, et aucun remboursement ne sera consenti le cas échéant.

Article 13 – CARTES D'ACCES

Toute carte d'accès aux espaces de l'établissement manquante au jour du départ sera facturée 20€.

Article 14 – BOISSONS ET DENREES ALIMENTAIRES

L'introduction de boissons et de denrées alimentaires est interdite dans l'ensemble des bâtiments, chambres ou salles de réunions de l'EPPALM.

Article 15 – ANIMAUX

Les animaux sont strictement interdits dans l'ensemble des locaux de l'EPPALM, à l'exception des chiens guides accompagnant des personnes en situation de handicap, avec l'accord préalable de l'établissement.

Article 16 – VEHICULES

Le stationnement des véhicules sur le Parc de Loisirs du Lac de Maine se fait aux risques et périls des utilisateurs sur les parkings publics prévus à cet effet.

Article 17 – RESPONSABILITES

L'EPPALM est responsable de "plein droit" à l'égard du client de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par lui-même ou par d'autres prestataires de service, sans préjuger de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois l'EPPALM peut s'exonérer de toute ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au client soit au fait imprévisible et insurmontable dans la fourniture par un tiers étranger des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure.

Article 18 – ASSURANCES

L'EPPALM a souscrit auprès de MAIF Associations & Collectivités, sous le n° 3272054P, un contrat garantissant sa responsabilité civile dans le cadre de ses activités. Au titre de cette garantie, la MAIF intervient pour les dommages corporels, matériels et immatériels à concurrence des sommes prévues au contrat. L'EPPALM ne peut être tenu pour responsable des vols ou des dégradations subis par les bagages et le matériel des clients, organisateurs ou participants à des activités ou réunions. Les clients peuvent souscrire pour leur propre compte une assurance complémentaire couvrant certains risques particuliers.

Article 19 – RECLAMATIONS

Toutes les réclamations doivent être adressées, par lettre recommandée avec accusé de réception, accompagnées des justificatifs et en précisant le n° de dossier, à l'adresse suivante :

Etablissement Public du
Parc de Loisirs du Lac de Maine
49 avenue du Lac de Maine
49000 Angers

dans le délai impératif de quinze jours après la date de retour. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en considération.

En cas de désaccord sur la réponse apportée, le client pourra s'adresser à un médiateur selon des modalités qui lui seront communiquées sur simple demande à l'adresse ci-dessus.

Article 20 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la législation européenne en vigueur et en particulier dans le cadre du règlement général de la protection des données (Règlement UE 2016 / 679 du 26 avril 2016), les informations demandées au client sont nécessaires et obligatoires pour que la réservation puisse être traitée par l'EPPALM. Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité des informations le concernant, qu'il peut s'exercer à tout moment en s'adressant à la direction de l'établissement, par mail à l'adresse

bienvenue@lacdemaine.fr

ou par courrier à l'adresse suivante :

Etablissement Public du
Parc de Loisirs du Lac de Maine
49 avenue du Lac de Maine
49000 Angers

Le client peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente.

Article 21 – JURIDICTION COMPETENTE

Tous litiges relatifs à l'exécution des présentes clauses de ces conditions de réservation et de vente sont de la compétence des tribunaux du ressort du siège de l'EPPALM.

Visa du client

Lu et approuvé, le :

Nom du signataire :

Signature :